

1. La couchette

MODULE 8

Les couchettes fabriquées avant septembre 1986 ne répondent pas aux normes de sécurité actuelles. **Il est illégal de vendre des couchettes fabriquées avant septembre 1986.** Ces couchettes ne sont pas sécuritaires pour un bébé et leur utilisation pourrait résulter en blessures importantes, et même la mort.

Si vous achetez une couchette neuve, vous pouvez avoir confiance qu'elles sont conformes au règlement. La date de fabrication devrait être visible sur la couchette.

Si vous achetez une couchette d'occasion, vérifiez-la très attentivement. Les articles usagés ne répondent pas toujours aux normes de l'Association Canadienne de Normalisation (CSA).

Voici une activité qui vous aidera à vérifier si la couchette est sécuritaire.



En raison du risque de mort subite du nourrisson qu'ils présentent, les matelas mous, les oreillers, les douillettes, les animaux en peluche et les bordures de protection ne devraient pas être placés dans les couchettes.